RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Pyrénées-Orientales MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°30/2020

L'an deux mille vingt et le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de LATOUR BAS ELNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 24 JUIN 2020

Présents: M BONNEAU François, M LLUGANY Julien, Mme PIC Odile, M CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M CAMALY Julien, M COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M DECROCK Frédéric, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M DELANNE Claude, M FILELLA Davis, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M PENEL Franck, M ROGE Pierre, Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRE Patricia, Mme Eva SOUBIELLE

Secrétaire de séance : M CAMALY Julien

Objet: Vote des Taux d'Imposition 2020

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation en vue de sa suppression en 2023, conformément à l'article 16 de la Loi du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les impositions établies au titre de 2020, et par dérogation aux articles 1409,1411,1518 bis et 1469 du Code Général des Impôts, les taux de la taxe d'habitation sont égaux à ceux appliqués en 2019. Pour rappel le taux 2019 de la taxe d'habitation était de 12,63%.

VU l'état fiscal 1259 de 2020 notifié par les services fiscaux.

Monsieur le Maire propose de reconduire pour 2020 le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties appliqué en 2019, à savoir :

Taxes foncier bâti: 18,80 %Taxes foncier non bâti: 41,90 %

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité:

- VOTE les Taux d'Imposition de Taxes Directes Locales pour 2020 comme suit :

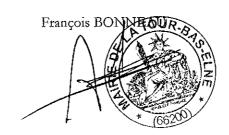
o Taxes foncier bâti: 18,80 % o Taxes foncier non bâti: 41,90 %

Nombre de votants: 23

Pour: 23 Abstention: 0 Contre: 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Certifié exécutoire compte tenu de Sa transmission en Préfecture Sa notification Sa publication Le 01 juillet 2020